



Service de gestion

*Sous-direction des personnels techniques,
De recherche et contractuels*

Experts techniques des services techniques (ETST)

Contexte

Les experts techniques des services techniques (ETST) constituent un corps spécifique au Ministère de la transition écologique. Statutairement, ils sont chargés de la préparation, de la conduite et du contrôle des travaux pour la mise en œuvre des études, recherches, essais, la mise au point et la construction de matériels et prototypes effectués par les services techniques. Ils assistent le personnel technique de niveau supérieur dans les fonctions d'études et d'encadrement du personnel d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans le réseau scientifique et technique relevant du pôle ministériel : Cerema (85%), Université Gustave Eiffel (10%) et autres services (5%).

Les agents de ce corps exercent des missions très spécifiques qui, très souvent, peuvent relever de la catégorie B en sortie d'école. Les établissements recherchent principalement des personnes avec des formations très pratiques dans les domaines génie civil, matériaux, chimie ou informatique, il n'est pas rare que les candidats soient titulaires d'un bac pro, d'un BTS. De ce fait, les missions et les responsabilités des ETST sont assimilables à celles des TSDD. Il est ainsi difficile de pourvoir les postes par d'autres agents de catégorie C qui ne disposent pas de cette technicité.

Données chiffrées

Il s'agit d'un corps, de catégorie C de 141 agents au 31 décembre 2021, à gestion centralisée, structuré sur deux grades (56 experts techniques des services techniques et 85 experts techniques principaux des services techniques). A cette date, 25% des agents du corps ont plus de 55 ans, 44% plus de 50 ans. Ce corps compte moins de 10% de femmes.

Tranche âge	ETST		ETPST	
	F	H	F	H
<30 ans		2		
30 à 39 ans	1	15		4
40 à 49 ans	5	24		28
50 à 59 ans	1	8	5	43
>60 ans				5
Total	7	49	5	80

Perspectives

Le plan de requalification de C en B, ouvert à l'ensemble des agents de catégorie C qui a eu lieu de 2016 à 2018 n'a permis l'accès à la catégorie B qu'à 11% des ETST bien que 82% des agents du corps soient promouvables.

Aussi il est envisagé un nouveau plan de requalification spécifique de ce corps de catégorie C en catégorie B, par la voie de la liste d'aptitude, ouvert aux seuls ETST, afin de redonner une perspective d'évolution à ces agents.

.

Compte tenu de l'effectif réduit de ce corps (141 agents), ce plan de requalification peut être envisagé sur une seule année. Il permettra de favoriser ainsi l'accès des agents du corps des experts techniques des services techniques au corps des techniciens supérieurs du développement durable, à titre exceptionnel et temporaire, en augmentant le nombre de recrutement dans le corps au titre de la liste d'aptitude, pour l'année 2023.

Les modalités concrètes et pratiques (évolutions statutaires temporaires) sont encore à l'étude et devront être validées par la DGAFP et la DB.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- 1^{er} semestre 2022 :
 - phases d'échanges avec les représentants du personnel
 - consultation de la DGAFP
- Juin 2022 : Présentation au comité technique ministériel
- Automne 2022 : Passage au Conseil d'Etat
- 1^{er} janvier 2023 : Application de la mesure.